

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 106 (1980)
Heft: 20

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les régions que nous avons faites sont des régions économiques, elles ne sont pas fonctionnelles: minimum de 25 000 habitants et pôle de développement d'au moins 5000 habitants.

« La région est à faire, elle n'est pas une donnée. Elle n'est pas pré-formée dans le ciel des idées mais potentielle dans nos besoins et nos désirs. De même que la personne qui se fait tous les jours par ses actes imprévisibles, elle n'est jamais achevée, toujours instante, toujours à inventer au jour le jour à venir.

La Région vit et veut la vie, et c'est pour-quoi l'Etat-nation la hait, lui qui n'est fait que pour la guerre. »

C'est un leitmotiv chez Denis de Rougemont. Tout converge de la ville à l'état, de l'état-nation à la guerre, en passant par le durcissement du pouvoir des administrations dans les démocraties, et l'avènement des dictatures.

Le texte de Denis de Rougemont exprime le retournement que nous avons à faire, il va plus loin que la vision d'un monde rural isolé, clos.

La région de Denis de Rougemont est une entité plus ou moins grande suivant les cas, les problèmes à résoudre; de la région de type rural, sans grande ville, à la grande région qui a, par exemple, le Rhône pour axe, et qui s'étend de Besançon jusqu'à Aix-en-Provence; celle-ci comprend de grandes villes. Dans cette région de Denis de Rougemont, monde rural et monde urbain sont des partenaires faisant ensemble le chemin de l'autonomie, d'un civisme renouvelé, à l'échelle humaine, où les petits groupes d'hommes construisent leur avenir, en se chicanant et en colla-

borant, tout à la fois, sans perdre de vue le bien de la communauté.

L'avenir commande le respect des diversités et c'est ainsi que l'Europe doit se construire, par la base, et non par le haut.

Conclusions

Nous avons vu ce qu'est la ville, nous n'en avons pas dit que du bien; nous avons même insisté sur la fascination qu'elle exerce sur nos esprits et le comportement des hommes. Nous sommes, je pense, tous conscients que les tendances qui se dessinent dans le monde développé doivent être infléchies, réorientées. Il fut même question de changer de cap, d'un certain retournement!

Mais la ville est là, elle existe, c'est notre milieu de vie, elle a même fortement influencé la vie rurale!

Alors, me direz-vous! Que reste-t-il du monde rural, qu'est-ce que le monde rural? A-t-il encore un rôle à jouer à l'égard de la ville? Ou doit-il être définitivement absorbé? Pour être rendu à sa fonction première de pourvoyeur de nourriture?

Pour moi, le monde rural, c'est le monde des hommes qui vivent encore dans un espace relativement vaste, un monde où les hommes butent encore sur des réalités naturelles, contraignantes, un monde où les hommes sont obligés de reconnaître certaines limites, et apprennent la discipline de l'auto-limitation, tant à l'égard des contingences naturelles qu'à l'égard du milieu humain dans lequel ils vivent.

C'est le monde où, par la nature des choses, on est obligé de dialoguer, de s'affronter à l'échelle humaine.

C'est véritablement le contre-courant du développement économique actuel, où l'on construit à partir des ressources dont on dispose, pour ensuite, en deuxième priorité, échanger avec d'autres groupes humains, plus éloignés, en fonction des besoins de chacun.

Encourager le développement du monde rural, c'est compter sur son apport de partenaire, libre, autonome; c'est oublier notre force et notre puissance momentanée.

Le développement du monde rural ne se fera pas essentiellement grâce à l'injection de nos surplus monétaires.

Il se fera dans la mesure où nous comprendrons que le monde rural a une fonction vitale à remplir: redonner aux peuples des villes de vraies racines et les préserver ainsi de leur auto-destruction! Il y a beaucoup de travail à accomplir dans ce domaine, un travail de recherche et d'expérimentation pour savoir comment, dans un grand respect de l'identité et de l'indépendance des populations rurales, redonner à celles-ci confiance dans leur mission propre dans l'œuvre commune du développement humain.

Adresse de l'auteur:

Jean Vallat, professeur
Institut d'économie rurale
Ecole polytechnique fédérale
Sonneggstrasse 33
8092 Zurich

EPFL

Vers la reconnaissance fédérale des Registres suisses des ingénieurs et des architectes

Le Conseil de fondation des Registres suisses s'est réuni à Berne le 2 septembre 1980; il a décidé de déposer une requête en vue de la reconnaissance fédérale au sens de l'article 50, al. 3 de la loi fédérale sur la formation professionnelle du 19 avril 1978.

La Fondation des Registres suisses des ingénieurs, des architectes et des techniciens a essentiellement pour but la tenue des registres des praticiens des professions techniques et de l'art de bâtir. L'inscription dans ces registres des praticiens des domaines de la construction, de la mécanique, de l'électricité, etc., se fait sur présentation du diplôme d'une école technique, d'une ETS, d'une EPF ou sur la base d'un examen, qui permet à l'intéressé de faire la preuve de ses qualifications professionnelles. La procédure d'examen permet ainsi à ceux qui n'ont pas pu bénéficier d'une formation en école d'être reconnus. L'institution des Registres favorise

donc efficacement la promotion professionnelle et les études postsecondaires. Contrairement aux déclarations qui ont paru dernièrement dans la presse, elle n'entrave pas le libre exercice des professions. Une réglementation des professions n'est possible que par la voie des législations cantonales. Au contraire, les registres facilitent la promotion des gens de métier capables.

Fondation des Registres suisses des ingénieurs, architectes et techniciens, Weinbergstrasse 47, 8006 Zurich.

Congrès

Publication imminente des études de projet de la CEDRA

Trois études de projet détaillées sur la construction et l'exploitation de dépôts de stockage final pour divers types de déchets radioactifs, études qui ont été confiées par la CEDRA (Société coopérative nationale pour l'entreposage de déchets radioactifs) à sept bureaux d'ingénieurs suisses au total, sont à la veille

d'être publiées. Elles vont être en effet présentées pour la première fois dans le cadre de journées d'information de l'Association suisse pour l'énergie atomique (ASPEA) qui seront organisées les 20 et 21 octobre à Berne, et seront publiées plus tard sous forme de livre.

Lors des journées de l'ASPEA, qui porteront sur le thème du stockage final des déchets radioactifs, des représentants de la Confédération, de l'Institut fédéral de recherches en matière de réacteurs (IFR), de la CEDRA et des sociétés qui ont participé aux études de projet, prendront la parole. Des spécialistes de Suède et d'Allemagne feront un compte rendu sur l'état actuel de l'élimination des déchets nucléaires dans leur pays. Il y a lieu de rappeler dans ce contexte que les gouvernements de la Suède et de la RFA ont déclaré que la preuve d'un stockage final sûr des déchets radioactifs était désormais apportée.

Ces journées d'information, qui sont placées sous le patronage de la CEDRA, sont destinées tout particulièrement aux représentants de la Confédération, ainsi qu'aux cantons et communes concernées par les requêtes de sondage de la CEDRA.

(Des programmes peuvent être retirés auprès de l'Association suisse pour l'énergie atomique, case postale 2613, 3001 Berne.)

Les ouvrages souterrains

Paris, mardi 2 au vendredi 5 décembre 1980

Le sous-sol apporte à l'aménagement une troisième dimension particulièrement précieuse dans les zones urbaines et industrielles où la surface est déjà encombrée. Les fonctions traditionnelles en sont bien connues:

- ressources en eau potable et industrielle; ressources en matériaux de construction, plus rarement en combustibles et minerais;
- abris et protection contre les aléas météorologiques et le pillage, notamment pour les réserves alimentaires;
- passage et communication, soit pour le drainage, l'assainissement, l'adduction d'eau, soit pour le transport par canal, chemin de fer, route, soit pour d'autres services encore.

Aujourd'hui, ces fonctions se multiplient en se diversifiant, par

exemple par l'exploitation de la chaleur, par le stockage de grandes quantités de pétrole ou de gaz combustible.

Les progrès techniques autorisent des développements considérables dans l'utilisation de l'espace souterrain.

Toutefois, la localisation des ouvrages et leurs dispositions par rapport aux structures naturelles du sous-sol ne sont pas indifférentes. De même que la surface du sol offre des sites particulièrement favorables pour diverses utilisations, par exemple des ports ou des barrages, de même que le sous-sol offre des concentrations économiquement exploitables de certains minerais en amas, couches ou filons, de même le sous-sol peut offrir des sites privilégiés pour chacune des utilisations possibles caractérisées par la forme ou la dimension des cavités, ou l'étanchéité de ses abords.

Il importe donc de savoir reconnaître ces sites pour les utiliser au mieux de l'intérêt général. Plus généralement, il convient de développer au moins dans les villes une politique de gestion de l'espace souterrain tenant compte aussi bien des sites favorables que des impacts des di-

verses utilisations et des périmètres de protection nécessaires.

Le stage confrontera deux catégories d'exposés, sur les besoins (transports et autres réseaux, dépôts et stockages, aménagements à buts multiples) et sur les contraintes (conditions géologiques et coexistence avec les eaux souterraines, conditions mécaniques, contraintes des travaux en site urbain, contraintes architecturales).

Ce stage intéresse:

- les responsables de l'aménagement du territoire à tous les niveaux;
- les maîtres d'ouvrages et les maîtres d'œuvre d'ouvrages souterrains;
- les services techniques des grandes villes;
- les architectes et urbanistes;
- les bureaux d'étude et entreprises intéressés par les ouvrages souterrains;
- les géologues, hydrogéologues et géotechniciens.

N.B. Ce stage ne couvre pas les problèmes purement techniques ou technologiques (calculs de stabilité, procédés d'exécution, moyens de reconnaissance, équipements des tunnels, stockages et autres ouvrages souterrains).

Mardi 2 décembre

9 h. à 10 h.	Introduction, historique, conflits	M. Duffaut
10 h. à 12 h.	Le transport	M. Godart
14 h. à 16 h.	Les réseaux souterrains de service	M. Liautaud

Mercredi 3 décembre

9 h. à 12 h.	Anatomie et physiologie du sous-sol	M. Duffaut
14 h. à 17 h.	Magasinage et stockage souterrain	M. Maury

Jeudi 4 décembre

9 h. à 12 h.	Contraintes des travaux en site urbain	M. Bejui
14 h. à 17 h.	Visite d'ouvrages souterrains (programme non arrêté)	M. Bejui

Vendredi 5 décembre

9 h. à 10 h. 30	Les aménagements souterrains à buts multiples	M. Pilon
10 h. 30 à 12 h.	L'architecture et l'urbanisme souterrains	M. Helm de Balsac
14 h. à 16 h. 30	Table ronde de synthèse animée par M. Birger Jansson	

Droits d'inscription: 2951 FF.

Renseignements et inscriptions: Ecole nationale des ponts et chaussées DFC, rue des Saints-Pères 28, F-75007 Paris.

Bibliographie

Projet de code modèle pour constructions mixtes

La publication [1] de ce projet de code modèle (dont la traduction française vient de paraître) est l'aboutissement du travail d'une Commission internationale constituée en 1971 dans le but de préparer un document technique pour la conception et le calcul des structures et éléments structuraux en construction mixte acier-béton. Cette Commission regroupe les organisations suivantes:

- Association internationale des ponts et charpentes (AIPC).
- Comité euro-international du béton (CEB).
- Convention européenne de la construction métallique (CECM).
- Fédération internationale de la précontrainte (FIP).

Elle compte dans ses membres des spécialistes faisant autorité dans ce domaine et assumant des responsabilités similaires dans leur pays respectif.

Références

- [1] Commission mixte AIPC-CEB-CECM-FIP «Constructions mixtes acier-béton»: *Projet de code modèle pour constructions mixtes*, in Construction métallique, Puteaux, vol. 17, n° 1, 1980.
- [2] Convention européenne de la construction métallique (CECM): *Recommandations pour l'étude et l'exécution des constructions métalliques*, Vol. 1-2. Centre technique industriel de la construction métallique, Puteaux, 1977.
- [3] Comité euro-international du béton (CEB) et Fédération internationale de la précontrainte (FIP): *Code modèle CEB-FIP pour les structures en béton*. Bulletin d'information CEB n° 125-F, Paris, avril 1978.
- [4] Société suisse des ingénieurs et des architectes (SIA): *Norme SIA 161 Constructions métalliques*. SIA, Zurich, 1979.

Composition de la Commission

«Constructions mixtes acier-béton»

D. Sfantesco (Président) France

W. H. Arch	Grande-Bretagne	R. P. Johnson	Grande-Bretagne
C. Avram*	Roumanie	H. Kakko	Finlande
J. C. Badoux	Suisse	J. Martinez Calzon	Espagne
J. Batanero	Espagne	A. G. Meseguer*	Espagne
G. Breitschaft	Allemagne	D. C. O'Leary	Grande-Bretagne
R. J. Buckby	Grande-Bretagne	K. Roik	Allemagne
M. A. Chiorino	Italie	R. E. Rowe	Grande-Bretagne
M. Crisinel	Suisse	Y. Saillard	France
R. Delesques	France	H. Siebke	Allemagne
G. Dittmann	Allemagne	H. Sontag	Allemagne
A. Dobruszkes	Belgique	J. W. Stark	Pays-Bas
P. J. Dowling	Grande-Bretagne	H. Trost	Allemagne
P. Dubas	Suisse	A. Winand	Belgique
G. B. Godfrey	Grande-Bretagne	E. Wölfel	Allemagne
K. Huber	Suisse	L. C. P. Yam	Grande-Bretagne
J. Janss	Belgique		

* Membre correspondant

Ce code modèle, qui est le reflet des travaux de la Commission, a été préparé en conformité avec les recommandations des organismes internationaux membres, soit la CECM pour les structures en acier [2] et le CEB-FIP pour les structures en béton armé et précontraint [3], dans la mesure de leur compatibilité avec la nature et le comportement spécifique du matériau «mixte», considéré comme matériau distinct. Une attention toute particulière a été accordée à l'application des principes généraux de sécurité. La forme choisie pour ce code est destinée aussi bien à la consultation comme base de calcul pour les réalisations pratiques de structures mixtes (en particulier pour des concours internationaux) qu'à la conversion en règlements officiels nationaux ou internationaux.

Les chapitres principaux de ces recommandations sont les suivants:

- Conception et calcul.
- Analyse de la structure.
- Analyse des sections transversales.
- Conception et calcul des connexions.
- Planchers mixtes à tôle profilée d'acier.
- Poteaux mixtes.

Les aspects fondamentaux de la conception et du calcul des constructions mixtes y sont donnés en accord avec les acquis les plus récents de la recherche et de

la réalisation pratique. D'autres aspects plus particuliers, mais dont l'importance s'est révélée souvent prédominante, sont abordés dans ce document. Il s'agit essentiellement des phénomènes liés à la précontrainte, à la fissuration, aux vibrations, à la température ainsi qu'aux effets du retrait et du fluage du béton. En fin d'ouvrage, un chapitre entier est consacré aux problèmes de construction liés à la fabrication et au montage des structures mixtes acier-béton.

Dans le cas particulier de l'utilisation du code modèle dans notre pays, on retiendra avant tout le fait qu'il constitue un complément utile à la norme SIA 161 (1979) «Constructions métalliques» [4]. En effet, des prescriptions complémentaires sur la construction mixte y sont données concernant la largeur de participation, l'analyse élastique et plastique des poutres, les différents types de connecteurs possibles, la connexion partielle, les poteaux mixtes soumis à la flexion avec effort normal et les planchers mixtes avec tôle profilée.

Ce code modèle pour les constructions mixtes peut être considéré à la fois comme un document concernant un très important secteur de l'utilisation de l'acier et comme un premier pas vers l'unification et le progrès dans les règles de calcul des structures en acier et en béton.

M. Crisinel